



La COMMUNICATION ECRITE DANS L'ACTION SYNDICALE



Objectifs

Contenu

- Les informations disponibles
- Les informations à transmettre.
- Les canaux d'information.
- Définir un objectif d'information.
- Les règles et principes d'écriture.
- La structure d'une information écrite.
- Principes de rédaction et de mise en page des tracts.
- Limites de la communication écrite
- La diffusion des tracts.

Public concerné

- Militants amenés à communiquer par écrit au nom de la CFDT

Déroulement et inscriptions

- Durée : 2 jours.
- Délai d'inscription : 1 mois à minima.
- Lieu de la session : territoire du Syndicat.
- Renseignements et inscriptions : auprès du Syndicat

- Fiche disponible auprès du :
secteur Formation de la FCE-CFDT
47/49, avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19
Mél. : formation.syndicale@fce.cfdt.fr

- Identifier les informations que la CFDT a intérêt à diffuser aux salariés.
- Connaitre les différents canaux du circuit de l'information, leurs contraintes et leurs opportunités afin de choisir le canal le plus adapté.
- Elaborer une information écrite respectueuse des règles et principes rédactionnels qui met en valeur le message tout en garantissant l'atteinte de l'objectif recherché.
- Situer le tract dans la communication d'une section syndicale
- Identifier les principes de base d'une communication par tract efficace
- Rédiger un tract propre à la réalité de sa section
- Connaître les règles de diffusion des tracts et les bonnes pratiques.

Intervenants et nombre de participants

- 1 à 2 animateurs du Syndicat.
- 08 à 10 participants.